

Département de la Savoie
République Française

Délibération numéro 2025 - 49

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 02 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Jérémy TRACQ en l'absence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 27 mars 2025.

Présents : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Eric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER.

Absents : Roland AVENIERE, Agnès BALZER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Denise MELOT, Christian SIMON.

Procuration : Denise MELOT à Jérémy TRACQ

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoir : 01

Nombre de votants : 23

Monsieur Patrick BOIS a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe Assainissement
- Vote du budget primitif 2025

Le Conseil communautaire,

Vu les orientations budgétaires définies au cours de la commission finances du 19 février 2025 et lors de la séance du conseil communautaire du 5 mars 2025 ;

Vu la délibération d'affectation des résultats 2024 ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif annexe Assainissement 2025 de la CCHMV s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de **2 630 710.64 euros** en section de **fonctionnement** et de **2 430 424.69 euros** en section d'**investissement** ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.
Pour copie conforme, Modane, le 04 avril 2025.

Le Président
Christian SIMON

